



European Trade Union Confederation (ETUC)
Confédération européenne des syndicats (CES)

Bruxelles, le 3 juin 2008

JM/JD/SD/sw

Monsieur Andrej Vizjak
Ministre de l'économie de Slovénie
Kotnikova 5
SI - 1000 Ljubljana
Slovénie

Par e-mail: gp.mg@gov.si

Monsieur le Ministre,

La Confédération européenne des Syndicats tient à vous faire part des priorités qu'elle souhaiterait voir mises en application dans le cadre du Troisième Paquet énergie.

Tout d'abord, nous considérons que ce 3^e paquet devrait se distinguer des précédents. Il s'inscrit dans la volonté d'une politique commune sur l'énergie et le changement climatique, une perspective de modification des Traités dans le domaine énergétique et un renchérissement des ressources énergétiques qui renforce la nécessité de développer de réelles capacités de politique extérieure.

La politique de l'énergie doit prendre en compte de manière permanente les enjeux de long terme que le marché seul ne peut assurer :

- lutter contre le réchauffement du climat généré par l'usage intensif des énergies fossiles, s'adapter aux effets inévitables du changement climatique et faire face aux risques nucléaires civils et militaires ;
- tendre vers l'autosuffisance en matière d'approvisionnement ;
- assurer une gestion patrimoniale des ressources menacées d'épuisement ou de raréfaction à moyen terme: pétrole, gaz, uranium ;
- supprimer les inégalités liées à l'accès inégal aux services fournis par l'énergie ;
- Assurer le développement économique

Le 3^{ème} paquet énergie devrait intégrer les préoccupations suivantes pour produire des avancées significatives dans une perspective de développement durable :

1. Renforcer la maîtrise publique et démocratique de l'énergie

La fourniture d'énergie fait partie des services d'intérêt général; c'est un élément essentiel pour le développement économique et la dignité humaine comme pour l'environnement.

Il est essentiel que les choix énergétiques se fassent en situation de transparence permettant une participation active des citoyens et un contrôle démocratique.

Cependant, ces conditions ne sont pas remplies dans un marché libéralisé, le désengagement des Etats ayant laissé la place à de puissants oligopoles privés.

Les régulateurs nationaux de l'énergie devraient s'ouvrir à une participation plus large et intégrer, là où ce n'est pas le cas, des représentants de toutes les parties intéressées, y compris les mouvements syndicaux et les organisations de consommateurs. Sur ce fondement, la CES pourrait soutenir la création d'une Agence européenne des régulateurs (ACER) auprès de laquelle serait établi un comité consultatif réunissant les parties prenantes mentionnées ci-dessus; la solution proposée doit assurer un niveau adéquat de compétences afin d'obtenir un ensemble de règles communes pour tous les Etats Membres, prenant en compte les caractéristiques de service, les tarifs et la protection des consommateurs.

2. Garantir l'accès des consommateurs vulnérables aux services fournis par l'énergie

Le renchérissement des prix du pétrole et du gaz combiné à la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz a des répercussions graves sur les consommateurs vulnérables et renforce le phénomène de pauvreté énergétique.

Face à la perspective d'un renchérissement des prix de l'énergie, la réduction de la consommation énergétique des ménages, et en particulier des consommateurs à revenus moyens et faibles, à travers des investissements dans la rénovation énergétique des logements dont ceux à caractère social et les transports collectifs, devrait constituer une priorité commune des politiques européennes de l'énergie et du changement climatique

Pour lever les obstacles qui entravent la réalisation de tels investissements dans les Etats membres, la CES propose une Initiative financière européenne pour une croissance durable, par laquelle la Banque européenne d'investissement (BEI) pourrait lever des fonds sur le marché international obligataire et les re-prêter accompagnés d'une bonification aux gouvernements qui investissent dans la lutte contre le changement climatique et les économies d'énergie.

En outre, la CES estime que la possibilité pour les Etats membres d'appliquer des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz pour les consommateurs vulnérables doit être inscrite dans la directive, comme proposé par le rapport de la commission ITRE du Parlement européen le 6 mai dernier.

3. Conséquences sociales des mesures relatives à la séparation des activités de réseau et d'approvisionnement

La séparation des réseaux est un des points les plus discutés et contestés du 3ème paquet. Pour la CES, il importe avant tout que les directives de 2003 soient mises en œuvre dans leur totalité et que les conditions de séparation soient respectées. Plusieurs options qui vont plus loin sont mises sur la table. Pour prévenir un débat idéologique et indépendant de l'option choisie, une

étude d'impact doit être réalisée tant sur les effets de chaque option sur les prix, les investissements, l'emploi et les droits d'information et de consultation ; L'étude d'impact des différentes options doit aider le Conseil des Ministres à prendre position et la CES souhaite coopérer à cette étude.

La CES demande donc le renforcement des droits d'information et de consultation accordés aux travailleurs et du dialogue social sectoriel dans le secteur de l'énergie.

4. Pour une politique industrielle européenne de l'énergie

Dans les prochaines années, les pays européens auront à faire face au renouvellement de leurs outils productifs. Les filières industrielles et les emplois et savoirs faire qui les constituent, de même que les capacités de recherche et d'industrialisation, doivent être préservés et développés.

La CES estime qu'il est urgent de rendre à la puissance publique sa capacité de régulation du système énergétique. Une politique industrielle européenne de l'énergie pourrait combiner :

- Une programmation à long terme des investissements dans la production énergétique et dans les réseaux fondée sur l'anticipation, au niveau européen, de la demande énergétique, des capacités d'importation et d'exportation nationales , et des capacités d'interconnexion;
- Une véritable stratégie européenne de Recherche et développement et des programmes d'investissement publics et privés dans les sources d'énergies renouvelables, les voitures hybrides, les technologies d'efficacité énergétique et peu émettrices de gaz à effet de serre, l'hydrogène, le captage du carbone, etc.
- Des mécanismes innovants pour dégager des ressources supplémentaires pour aider au décollage des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, en mettant notamment à contribution les profits des opérateurs historiques ;
- La professionnalisation de nouvelles filières industrielles et la formation en nombre de techniciens et d'ingénieurs pour répondre au développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et, à plus long terme, de l'hydrogène.
- La mise en place par les pouvoirs publics de garanties sociales pour l'ensemble des salariés du secteur de l'énergie et de ces nouvelles filières industrielles;
- Une régulation appropriée du marché : la CES demande que l'impact de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz soit évalué sans a priori.

Salutations fraternelles,



John Monks

Secrétaire général

CC : Monsieur Barroso, Président de la Commission européenne
Les Commissaires Piebalgs, Spidla et Dimas
Les Chefs de groupes au Parlement européen
Le conseil des ministres de l'énergie de l'UE